

EVOLUTION DU SUDOC PS

RÉDACTEUR : Aude SAUER-AVARGUES

DESTINATAIRES(S) :

- Bibliothèques non déployées inscrites au PCMP
- Bibliothèques non déployées, non inscrites au PCMP
- Bibliothèques déployées : correspondants Sudoc PS, correspondants périodiques.

DESTINATAIRE(S) POUR INFO

- Coordinateurs du réseau des bibliothèques de Toulouse
- Occitanie Livre & Lecture
- DRAC Occitanie

DATE : 7 février 2025

OBJET : nouvelles directives sur la suite du Sudoc PS : réorganisation du plan de conservation partagée des périodiques (PCPP -PCMP)

Madame, Monsieur,

Le constat a été fait par l'Abes depuis quelques années que les Centres de Réseau (CR) en charge du signalement des Publications en Séries (PS) dans le catalogue national du Sudoc rencontrent des difficultés. En effet, ces difficultés sont d'ordre fonctionnel : le signalement des états de collection est aujourd'hui en grande partie assuré par un établissement relevant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) pour des structures hors ESR. Elles sont également d'ordre financier : la subvention allouée par l'Abes ne suffit pas à couvrir les besoins en ressources humaines sur ces missions dans un moment où de plus en plus d'efforts financiers sont demandés aux Universités.

Dans ce contexte, plusieurs Services Commun de la Documentation (SCD) se sont progressivement désengagés du dispositif, mettant fin à l'accueil d'un Centre Réseau.

De ce fait, l'Abes a alerté sa tutelle de ces problématiques et la restructuration du Sudoc PS a été inscrite dans son projet d'établissement 2024-2028 comme un des axes prioritaires. Début 2024, un groupe de travail interministériel a été formé pour regrouper l'ensemble des acteurs concernés : Il comprend des représentants du MESR, du MC, des opérateurs comme l'Abes, le CTLES, la BnF, ou Persée, des établissements documentaires (SCD, BM, BMC, BPI), la FILL, des Structures Régionales du Livre, des DRAC, du SIAF.

Suite à ces réflexions, il a été acté ce qui suit :

- A compter du 01 janvier 2026, fin des CR hébergés au niveau des SCD des Universités.
- Création d'un **plan de conservation régional** pris en charge par le Ministère de la Culture. Ce dernier a établi des critères de sélection des titres : rares, anciens, ou précieux.
- Soutien par Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) pour les SCD qui souhaiteraient créer ou soutenir un plan disciplinaire (anciennement thématique) avec le CTLES [cf [liste des plans thématiques actuels](#)].

Ce qui signifie très concrètement :

- Les bibliothèques qui ne sont actuellement pas inscrites dans le Plan de Conservation Partagé (environ 60 % des bibliothèques que suit le CR 46) deviendront totalement autonomes dans le signalement et la mise à jour de leur état de collection : elles doivent donc être à jour sur la formation Colodus.

- Seules les bibliothèques faisant actuellement partie du plan de conservation partagée et dont les titres correspondent aux nouveaux critères seront accompagnés par Occitanie Livre et Lecture dans leur signalement. La formation à Colodus reste très fortement recommandée.

Ces éléments ont été présentés lors de la journée Sudoc PS du 04 octobre 2024. Nous vous invitons à regarder particulièrement les présentations suivantes, disponibles sur notre site Internet :

- Que va devenir le réseau Sudoc PS ? Nicolas Morin, Directeur - Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)
- Quelles perspectives pour le CR 46 ? Aude Sauer-Avargues, Responsable du pôle Données & Sudoc PS – SICD / Blandine Delhaye, Chargée de mission Bibliothèques et Patrimoine, Occitanie Livre & Lecture / Magali Castillon, Conseillère patrimoine écrit, archives, langues régionales, DRAC Occitanie

2025 sera une année de transition pour le CR 46 : le COPIL validera les titres qui entreront dans le nouveau plan de conservation régional des périodiques.

Le SICD a donc déjà commencé un travail de tri sur la liste des titres qui rejoindront le futur plan de conservation régional selon les critères imposés. Il est à noter que le Plan de Conservation Partagée des Périodiques Occitanie Ouest (PCMP) actuel comprend environ 60% de titres généralistes, des périodiques qui n'ont plus leur place dans ce nouveau plan.

Le COPIL a voté le 29/11/2024 le retrait des titres du plan régional déjà inscrits dans un plan thématique actuel (environ 256 titres). Suite aux décisions du COPIL, le SICD vous tiendra informé des titres conservés et des titres retirés.

🔴* **A noter** : les bibliothèques déployées auront la charge de signaler ou désigner leur titre dans le Sudoc (retirer la mention PCMP). Ce travail sera fait par le SICD pour les bibliothèques non déployées.

Par ailleurs, toutes les conventions qui lient le SICD avec vos tutelles deviendront caduques à compter du 1^{er} janvier 2026. Les bibliothèques seront informées courant 2025 et recevront un recommandé dans les délais impartis de dénonciation de la convention.

Les bibliothèques faisant partie du nouveau plan de conservation régional devront recontractualiser avec Occitanie Livre et Lecture. Les modalités de ces conventions vous seront communiquées en temps voulu.

Afin d'échanger ensemble sur le sujet, nous vous invitons à une visioconférence le

MARDI 11 MARS de 10h à 12h

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition.

L'équipe du CR 46 - Sudoc PS